



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/368/Add.2
10 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 140 de l'ordre du jour

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
II. PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES RÉPONSES REÇUES DES ÉTATS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	2
E. Procédures et aspects de l'organisation	2
3. Établissement de comités nationaux, sous-régionaux et régionaux en vue de la mise en oeuvre du programme	2

II. PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES RÉPONSES REÇUES DES
ÉTATS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

E. Procédures et aspects de l'organisation

3. Établissement de comités nationaux, sous-régionaux et
régionaux en vue de la mise en oeuvre du programme

99 bis. Le Nicaragua a fait savoir qu'il avait constitué un Comité national de la Décennie chargé de favoriser la réalisation des objectifs de la Décennie en mettant en oeuvre le programme, en particulier en encourageant l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international.
